

**RESSOURCES GÉOMÉGA INC.**  
**AVIS DE CONVOCATION**  
**À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Ressources Géoméga inc. (la « société ») sera tenue** aux bureaux des McMillan LLP localisé à 1000, Sherbrooke O., Suite 2700, Montréal, Québec, **le 23 octobre 2019 à 10 h 00 (l'« assemblée »), aux fins suivantes :**

1. Recevoir les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mai 2019 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. Élire les administrateurs de la société pour l'année en cours;
3. Nommer les auditeurs de la société pour l'exercice en cours et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de ceux-ci;
4. Approuver le régime d'options d'achat d'actions de la société;
5. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

**Système de notification et d'accès**

La société a choisi d'utiliser le système de notification et d'accès (le « système de notification et d'accès ») conformément au règlement Norme canadienne 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti, en ce qui concerne la transmission à ses actionnaires de la circulaire, du rapport de gestion et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 mai 2019 (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée »).

En vertu du système de notification et d'accès, au lieu de recevoir des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, les actionnaires reçoivent le présent avis, de même que des instructions pour pouvoir accéder à ces documents relatifs à l'assemblée électroniquement. Toutefois, les actionnaires continuent de recevoir, avec le présent avis, une procuration (dans le cas des actionnaires inscrits) ou un formulaire d'instructions de vote (dans le cas des actionnaires non-inscrits) leur permettant de voter à l'assemblée annuelle. La société a adopté cette approche de remplacement en vue de la transmission des documents afin de remplir son engagement envers la protection de l'environnement et de réduire ses coûts d'impression et d'envoi postal.

**Accès en ligne aux documents relatifs à l'assemblée**

Les documents relatifs à l'assemblée peuvent être consultés en ligne sous le profil de la société au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site internet de la société au [www.geomega.ca](http://www.geomega.ca).

---

## **Demande d'une version papier des documents relatifs à l'assemblée**

Les actionnaires non-inscrits peuvent demander qu'une version papier des documents relatifs à l'assemblée leur soit envoyée par la poste, sans frais pour eux en appelant Broadridge Financial Solutions Inc. au 1-877-907-7643 (en Amérique du Nord) ou au 905-507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou en écrivant directement par courriel à l'adresse [noticeandaccess@broadridge.com](mailto:noticeandaccess@broadridge.com). Afin de recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire en sorte que leur demande d'une version papier parvienne à la société au plus tard le 11 octobre, 2019, pour ainsi recevoir ces documents dans les trois jours ouvrables suivant la demande. Les actionnaires qui n'ont pas leur numéro de contrôle à 16 chiffres peuvent contacter le numéro sans frais en Amérique du nord 1-855-887-2243.

## **Assemblage**

La circulaire de sollicitation de procurations et le formulaire de procuration préparés pour l'assemblée accompagnent cet avis. La circulaire de sollicitation de procurations contient des renseignements détaillés sur les points qui seront soumis à l'assemblée et est, par conséquent, considérée comme faisant partie intégrante du présent avis.

Boucherville, Québec, le 13 septembre 2019.

## **PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(s) Kiril Mugerman

Président et administrateur

Avis est également donné par les présentes que le conseil d'administration de la société a fixé au 10 septembre 2019 la date de clôture des registres pour l'assemblée (la « **date de clôture des registres** »). Seuls les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée. Les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres auront le droit de voter à l'assemblée

---